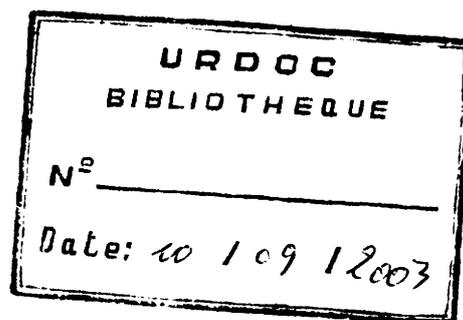


OFFICE DU NIGER
DADR-SEGOU
URDOC-2



Comité de pilotage Programme semencier

**APPUI AUX ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS DE
SEMENCES DE RIZ (APS) DE L'OFFICE DU NIGER**

A00
1002

Document de travail

Juillet 2003

Introduction

Dans le cadre du pilotage des activités de production de semences certifiées pour la campagne 2003/04 et de l'appui à la professionnalisation des APS; un comité de pilotage est organisé pour faire le point d'exécution des recommandations, tirer le bilan de la campagne et les activités réalisées et programmer la nouvelle campagne.

Rappel des principales recommandations du dernier comité de pilotage (Janvier 2003)

1- Le contrôle à temps des parcelles semencières et des échantillons de semences des APS

Pour répondre à cette préoccupation, le comité recommande pour la campagne agricole 2003/04

- l'envoi par l'Office du Niger des déclarations de cultures (DC) à la DRRC au plu tard le 31 août
- la réalisation du premier contrôle au champ par les SLRC de Niono et Macina entre le 15 et 30 septembre avec fourniture du rapport au plu tard le 15 octobre.
- la réalisation du deuxième contrôle au champ par la DRRC-Ségou entre le 15 et 31 octobre avec fourniture du rapport au plu tard le 15 novembre.
- le battage des champs semenciers avant la fin de la deuxième décade de décembre
- la tenue du deuxième comité de pilotage du programme semencier avant le 31 décembre
- le prélèvement des échantillons et leur acheminement au Labosem dans la première décade de janvier 2004
- l'obtention des résultats de la certification au plu tard la dernière décade de février 2004.

2- Le Regroupement des stocks de semences et la production de label par chaque APS.

3- La Reconstitution régulière et à temps des fonds revolving par les APS

1-Point d'exécution des recommandations du dernier comité de pilotage (Janvier 2003)

➤ Exécution à temps des Contrôles et échantillonnage des semences 2003/04

Pour la mise en œuvre du premier point des recommandations (contrôle à temps, des parcelles semencières et échantillons de semences), un protocole d'accord de collaboration entre d'une part l'Office du Niger et la Coordination des APS et d'autre part la DRRC et le LABOSEM a été élaboré et soumis pour observation. L'approbation de ce protocole par les différentes parties et sa mise en œuvre correcte permettront de satisfaire ce point de préoccupation des producteurs semenciers.

➤ Regroupement des stocks de semences et production de label par chaque APS

Les investigations menées auprès de FODESA-AREG-Ségou (Fonds de Développement en zone Sahélienne du Mali) et du spécialiste POP Office du Niger (Fonds US-AID) pour l'appui à la construction de magasins de semences pour les APS n'ont pas été concluantes. Pour FODESA, son programme d'intervention ne couvre pas les villages de l'Office du Niger et de surcroît n'opère pas avec des groupements professionnels. Selon le spécialiste POP de l'Office du Niger, une ligne d'appui aux APS n'était pas prévue, mais estime que cela pourra faire l'objet d'une programmation dans les budgets futurs.

A l'instar de l'APS de Kolongo, les autres APS devaient également explorer d'autres voies pour l'acquisition de magasin pour le regroupement des stocks avec production d'un label pour une meilleure traçabilité des semences vendues.

➤ Reconstitution régulière et à temps des fonds revolving (cf. leaders APS)

2- Bilan de la campagne agricole 2002/03

➤ Mise en culture 2002/03

Au total 125,23 hectares ont été mis en culture pour la production de semences R2 par 187 producteurs semenciers dans 44 villages (tableau 1).

Tableau 1 : Récapitulatif de la mise en culture, campagne 2002/03

APS / Zone	Nombre de village	Nombre de PS ⁽¹⁾	Surface réalisée	Taux de réalisation (%)
Niono	12	48	23,90	99%
N'Débougou	6	19	14,03	99%
Molodo	9	23	13,75	100%
Kouroumari	11	77	38,45	99%
Kolongo	6	20	35,10	98%
Total ON	44	187	125,23	99%

• Producteurs semenciers

La répartition des surfaces réalisées par variété (tableau 6) permet d'observer que 72% des superficies mises en culture sont occupées par la variété 168-11-12 (Kogoni 91-1) ou "Gambiaka suruni".

Tableau 2 : Répartition des surfaces réalisées / variété / APS (en ha)

APS / Zone	Variétés de riz						Total zone
	Kg 91-1	BG 90-2	Tox 714	Adny 11	IR32.000	Leizhong	
Niono	22,40	1,00	-	-	0,5	-	23,90
N'Débougou	14,03	-	-	-	-	-	14,03
Molodo	9,25	0,5	-	4,00	-	-	13,75
Kouroumari	30,95	7,5	-	-	-	-	38,45
Kolongo	14,10	12,5	1,00	4,00	0,5	3,00	35,10
TOTAL ON	90,73	21,5	1,00	8,00	1,00	3,00	125,23
Total en %	72	17	1	6	1	2	

➤ Analyse des résultats de la certification 2002/03

Sur une production totale de 500,174 tonnes de semences soumises à l'analyse (février 2003), 483,874 tonnes ont été certifiées conforme aux normes de la R2 (avril 2003), soit un taux de certification de 97%. Les tableaux 3, 4 et 5 indiquent les quantités de semences certifiées R2, la situation des rejets et la répartition variétale des semences certifiées R2 par APS et par zone.

Tableau 3 : quantité de semences certifiées R2 / APS / Zone

APS/Zone	Production l'analysée (T)	Production certifiée R2 (T)	Rejets (T)
Niono	106,819	106,819	0
N'Débougou	50,550	41,775	8,775
Molodo	49,362	49,362	0
Kolongo	130,140	127,340	2,800
Kouroumari	163,303	158,578	4,725
Total ON	500,174	483,874	16,300

Tableau 4 : Situation des rejets par variété et par APS

APS/Zone	Variétés (kg)				
	Kogoni 91-1	BG 90-2	Nombre Producteurs	Motifs des rejets	Nbre de Lots à nettoyer
N'Débougou	8775	-	3	2 cas PS et MI, 1 cas FG	2
Kouroumari	-	4725	2	PS et MI	16
Kolongo	-	2800	1	PV	2
Niono					7
Molodo					2
Total ON	8 775	7 525	6	-	29

*PS: pureté spécifique; *MI : matières inertes, *PV :Pureté variétale ; *FG : faculté végétative, Nbre: Nombre

La quantité de semences ayant fait l'objet de rejet est de 16,300 tonnes, soit 3% de la production. 66% des rejets sont dus au non-respect des normes de propreté de la semence (pureté spécifique et matière inerte) et 34% pour la pureté variétale et la faculté germinative. Sur l'ensemble des échantillons certifiés R2, 29 lots ont été recommandés pour nettoyage complémentaire avant commercialisation.

Tableau 5 : Répartition variétale des semences certifiées R2 par APS/Zone

APS/Zone	Quantité certifiée par variété (Kg)						Total Zone
	Kogoni 91-1	BG 90-2	IR 32-307	Adny 11	Tox 714	Leizhong	
Niono	97 885	5 469	3 465	-	-	-	106 819
N'Débougou	41 775	-	-	-	-	-	41 775
Molodo	35 057	3 375	-	10 930	-	-	49 362
Kolongo	55 365	39 915	2250	13 610	1 200	15 000	127 340
Kouroumari	132 965	25 613	-	-	-	-	158 578
Total ON	363 047	74 372	5 715	24 540	1 200	15 000	483 874
% variété	75	15	1	5	1	3	

On observe que 75% de la production certifiée est représentée par la variété Kogoni 91-1. Ce choix s'explique pour sa résistance aux oiseaux granivores, ses qualités marchandes et organoleptiques.

➤ *Commercialisation des semences (cf. leaders APS)*

3- Activités réalisées en 2003

➤ *Mise en place de la coordination des APS (CAPS)*

La mise en place de la coordination des APS a nécessité la participation aux différentes rencontres, le volet professionnalisation de l'URDOC, les responsables POP des différentes zones de l'Office du Niger, le conseiller juridique de Delta/Conseils et des leaders semenciers délégués par chaque APS.

- *Contexte/justification*

L'Office du Niger et son projet URDOC, soucieux de mettre en place un réseau d'approvisionnement performant et durable en semences certifiées, a appuyé à la création dans chaque zone, une Association de Producteurs de Semences de riz (APS) avec une

reconnaissance officielle depuis 2000. Le transfert progressif des charges et des compétences aux APS connaît une évolution positive.

Cependant, compte tenu de l'évolution du contexte institutionnel et de l'existence de certaines contraintes qui ralentissent le processus d'autonomisation des APS, les considérations suivantes ont permis aux participants de militer en faveur de la création d'une coordination des APS à l'Office du Niger

- ✓ l'émergence de projets et programmes nationaux d'appui aux organisations paysannes (PASAOP, PAFISEM etc.) et ayant comme interlocuteur de choix les Organisations faitières paysannes ;
- ✓ L'absence d'infrastructure de stockage (regroupement stocks) et de chaîne conditionnement (triage, traitement) de semences au niveau des APS. Cet état de fait ne favorise pas le stockage des lots de report (invendues) et ne garanti ni les conditions du stockage, ni l'émergence d'une stratégie durable de commercialisation de semences ;
- ✓ La gestion du protocole d'accord de collaboration par les leaders APS étant considérée comme une étape importante dans le processus de l'autonomisation des APS ;
- ✓ La nécessité d'appui des APS par d'autres partenaires (technique, financier organisationnel) pour renforcer les acquis et soutenir le processus d'autonomisation en cours.

• *Objectifs et fonctionnement de la Coordination des APS*

Objectif

Les principaux objectifs assignés à la coordination sont :

- ✓ gérer la mise en œuvre du protocole d'accord de collaboration et présenter à la fin de chaque campagne agricole le bilan de la production de semence et de la reconstitution du fonds revolving,
- ✓ recenser les problèmes et prioriser les besoins d'appui des APS,
- ✓ solliciter les partenaires d'appui appropriés (partenaires techniques, financiers et organisationnels) pour renforcer les acquis et soutenir les actions,
- ✓ re dynamiser les APS et les différents organes de gestion à la base.

Fonctionnement

Les participants ont retenu deux principales sources de revenus pour assurer le fonctionnement de la coordination. Il s'agit du droit d'adhésion fixé à 50 000 F CFA par APS et d'une cotisation annuelle correspondant à 10% du fonds revolving annuel de chaque APS.

• *Démarche suivie*

Elle a consisté à la tenue d'une première séance de travail qui avait pour objet:

- ✓ la justification de la mise en place d'une coordination des APS à l'Office du Niger
- ✓ la définition des objectifs de la coordination ;
- ✓ la définition du nombre de postes à pourvoir et les attributions correspondantes ;
- ✓ définition des ressources devant assurer le fonctionnement de la coordination.

Au terme de cette première séance de travail, les leaders APS, appuyés par les responsables POP, ont fait la restitution des travaux aux membres de leurs organisations. Ceci a permis à chaque APS d'élire deux membres ayant les capacités requises pour les postes définis.

Une deuxième séance a été tenue et a porté sur :

- ✓ l'élection des membres de la Coordination
- ✓ l'approbation des statuts et règlement intérieur élaborés par Delta/conseils

- **Résultats des travaux**

Les travaux ont abouti à :

- ✓ la mise en place de la Coordination des Associations de Producteurs de Semences de riz (CAPS) avec un comité de gestion de 6 membres et un comité de surveillance de 3 membres.
- ✓ l'obtention du récépissé le 26 juin 2003. Le processus de publication au journal officiel est en cours

Le paiement des frais d'adhésion et cotisations, l'ouverture d'un compte et la gestion du protocole d'accord sont des activités urgentes à entreprendre par la CAPS.

➤ **Appui spécifique à L'APS de M'BEWANI**

- **Appui à la construction d'un magasin de semence à M'BEWANI**

Dans le cadre de la relance de la production de semence certifiée de riz R2 dans les périmètres de M'Bewani, l'URDOC a appuyé l'APS de M'Bewani pour la construction d'un magasin de semence d'une capacité de 30 tonnes. Les travaux ont démarré le 08 mai 2003 (choix du site) et ont été finalisés le 10 juin 2003 (remise de clé à l'APS). Pour un coût total de 1 298 550 F CFA, l'URDOC a contribué pour 83% (soit 1 078 550 F CFA) et l'APS pour 17% (soit 220 000 F CFA). La contribution de l'APS a été faite en investissement physique (fourniture de briques et de la main d'œuvre). La construction de ce magasin permettra de rapprocher la semence des utilisateurs et de résoudre les difficultés d'écoulement des semences.

- **Formation de l'APS de M'Bewani en technologie semencière**

Tenue le 22 juillet 2003 à M'Bewani dans le bureau du coordinateur, la formation a regroupé 7 producteurs semenciers et un conseiller agricole. L'objectif était de former les producteurs aux techniques de production, de conditionnement et de stockage/conservation de semences certifiées tout en mettant plus l'accent sur les normes réglementaires assujetties aux procédures de contrôle et de certification. Le faible taux de participation (63% soit 7 paysans sur 11) est lié à l'éloignement des villages du lieu de formation. Les points suivants, développés lors de la formation ont été suivi avec beaucoup d'intérêt par les producteurs.

- **L'importance de la semence sélectionnée dans la production agricole**
 - Critères et avantages d'une semence de qualité
 - Catégories de semences sélectionnées
 - Renouvellement triennal, pourquoi, avantages.
- **Technique de la production des semences certifiées**
 - Connaissances des variétés et choix des parcelles
 - Pépinière et sa conduite (choix site, dimension, traitement semence, âge plants)
 - Types de Précédents cultureux et moyens de nettoyage
 - Normes et types d'isolement
 - Doses intrants et périodes d'apport
 - Contrôle adventices, épurations, élimination plants malades
 - Drainage, récolte, battage, conditionnement et stockage/conservation
- **Procédure de contrôle et de la certification des semences (DRRC, Labosem)**
- **Recommandations du forum national sur la filière semencière du Mali.**
 - **Elaboration du protocole d'accord de collaboration entre l'Office du Niger, la CAPS la DRRC et le Labosem.**

➤ *Participation au Forum National sur la filière semencière*

Organisé par le Service Semencier National et financé par l'US-AID, le forum national sur la filière semencière s'est tenu du 17 au 20 juin 2003 dans les locaux du stade Amary N'Daou de Ségou. Il a regroupé une soixantaine de cadres dont plusieurs professionnels des semences végétales, des représentants de l'APCAM, de la FAO et de la société civile.

Malgré l'élaboration d'un plan semencier national en 1991 avec l'appui de la FAO, le secteur semencier n'a pas abouti aux résultats attendus à cause du dysfonctionnement du dispositif réglementaire et l'absence de cadre institutionnel adéquat.

L'objectif du forum était de mettre en place une filière semencière performante et durable.

Au terme de l'exposé introductif des débats et la restitution des résultats du groupe de travail sur les textes devant régir l'organisation et le fonctionnement de la filière semencière en République du Mali, quatre groupes ont travaillé sur les thèmes suivants :

- ✓ Relecture du plan semencier national, structures impliquées et rôles de chacune d'elles
- ✓ missions et compositions du Conseil National des Semences et Comité National des Variétés (CNV)
- ✓ Modalités de transfert de la filière semencière aux privés
- ✓ Relecture des projets de loi et décret relatifs aux contrôles et certifications des semences d'origine végétale.

Quelques recommandations à l'endroit des groupements de producteurs de semences.

Le forum a recommandé

- La formalisation du transfert des fonctions de production et de collecte primaire des semences de base et R1 aux privés (sociétés coopératives, association de producteurs de semences, producteurs privés et GIE) suivant les critères d'éligibilité appropriés avec des mesures d'accompagnement conséquentes
- Le transfert de la gérance des terres, des équipements et des infrastructures des antennes du Service Semencier National aux privés sous réserve de répertorier tout le patrimoine des antennes et d'immatriculer les terres, infrastructures et équipement existants.
- le renforcement du laboratoire central des semences pour garantir la qualité des semences par des analyses fiables et la certification, l'homologation de nouvelles variétés, l'élaboration du catalogue officiel des espèces et variétés et la supervision des activités des laboratoires régionaux
- La création de laboratoires régionaux pour le contrôle des parcelles semencières, l'échantillonnage des productions semencières et les tests de germination des lots de reports et des semences maraîchères importées.
- L'élaboration de textes législatifs et réglementaires pour l'introduction et l'utilisation des OGM dans l'agriculture Malienne.

4- Programme hivernage 2003/04

Il s'agira lors du comité de prendre des dispositions pour que les APS et les zones fournissent toutes les informations utiles (nombre de producteurs semenciers, dates de semis et repiquage, surfaces réalisées etc.) pour l'établissement des Déclaration de culture d'ici le 31 août. Aussi la CAPS doit prendre les dispositions nécessaires pour être opérationnelle et mener à bien cette expérience test de gestion du protocole d'accord de collaboration.

Annexe

Compte rendu du Comité de pilotage du programme semencier de l'Office du Niger -juillet 2003

Le 29 juillet 2003 s'est tenu dans la salle de réunion de la zone de Niono, le premier comité de pilotage du programme semencier de l'Office du Niger sous la présidence du chef de service conseil rural de la DADR/ON-Ségou

Etaient présents à ce comité

- ✓ la DADR, représentée par le Chef service conseil rural -Ségou
- ✓ l'URDOC, représentée par le Chef de projet, le coordinateur du programme semencier et l'adjoint au responsable du volet capitalisation
- ✓ les chefs service conseil rural des zones de Niono, Kolongo et Kouroumari
- ✓ le responsable POP de Molodo
- ✓ le Service Semencier National -Ségou (SSN)
- ✓ la Direction Régionale de la Réglementation et du Contrôle (DRRC-Ségou) et son antenne de Niono
- ✓ le Centre Régional de la Recherche Agronomique (CRRRA-Niono)
- ✓ le GIE Delta/conseils
- ✓ la ferme de Niégoué
- ✓ le délégué général des exploitants et son adjoint de Kouroumari
- ✓ les leaders APS des zones de l'Office du Niger.

Le comité a déploré l'absence de la zone de N'Débougou

Après les cérémonies traditionnelles de remerciement et de présentation des participants, le projet d'ordre du jour a été approuvé par le comité. Le chef SCR de la DADR, après avoir rappelé aux participants les objectifs du comité de pilotage et l'importance de la semence dans tout système de production agricole, a souhaité plein succès aux travaux du premier comité de pilotage du programme semencier campagne 2003/2004.

les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :

- ✓ point des activités du programme par le coordinateur
- ✓ point de la commercialisation et de la reconstitution du fonds revolving 2003
- ✓ point de la mise en culture agricole 2003/04 par les leaders APS
- ✓ approbation du protocole d'accord de collaboration

Après l'intervention du coordinateur sur les activités du programme, certaines préoccupations ont été soulevées par les participants notamment :

- l'extension des activités du programme semencier aux périmètres de Ké-Macina et la plaine Amont
- l'acquisition d'infrastructures de stockage de semences par les APS
- le regroupement des stocks de semences par APS
- la formation des conseillers agricoles en technologies semencière
- la production de label et d'étiquette par chaque APS
- la reconstitution régulière du fonds revolving par les producteurs semenciers.

Concernant l'extension des activités du programme aux périmètres de Ké-Macina et la plaine amont, le chef SCR de la DADR affirme que cette préoccupation est juste et que

dans un avenir très proche les dispositions utiles seront prises pour la production et la diffusion des semences dans les dits périmètres.

L'acquisition d'infrastructures de stockage et de conservation des semences (magasins) est un préalable au regroupement des stocks et à un meilleur conditionnement des semences produites. Deux principales pistes ont été retenues pour trouver une solutions à cette préoccupation:

- l'appui de l'Office du Niger en terme de mise à disposition de ses bâtiments vétustes non occupés au compte des APS pour permettre à celles-ci de les aménager en magasins.
- la recherche de financement par chaque village semenciers pour la construction d'un magasin de semence à travers l'appui de la coordination des APS.

La première proposition a semblé plus réaliste selon beaucoup de participants

Concernant le conditionnement des semences (labellisation et étiquetage), il a été suggéré par certains que l'encadrement fasse cet travail à la places des APS. Cependant dans la logique d'une professionnalisation des APS et de la prise en charge des coûts de l'activités cette proposition n'a pas semblé pertinente. Il a été retenu que les APS prennent elles même l'initiative, ensuite viendrons tous les appuis de l'Office du Niger et de la réglementation lors de la production des labels et étiquettes pour son inviolabilité.

Concernant la formation des conseillers agricoles en technologies semencière, tous les participants sont unanimes sur la pertinence de cette préoccupation, compte tenu du redéploiement de nouveaux conseillers agricoles et du rôle des conseillers dans l'appui à la professionnalisation des APS.

Le deuxième point de l'ordre du jour a fait le récapitulatif de la commercialisation des semences et de la reconstitution du fonds revolving par APS (tableaux 1 et 2)

Tableau 1 :Situation de la commercialisation des semences-campagne 2002/03

APS/ZONE	Production totale (T)	Production vendue (T)	Stock invendu (T)	% ventes	Observation
Niono	106,819	106,819	-	100	-
Molodo	49,362	49,362	-	100	-
Kouroumari	158,578	150,578	8	95	Medina-coura et Djéné-coura
Kolongo	98,320	91,120	7,2	93	Mévente à Rimassa
Total ON	413,079	397,879	15,2	97	

Tableau 2 : Situation des fonds revolving-campagne 2003 (au 29 juillet 2003)

APS/ZONE	Montant total	Encaissement	reliquat	% reconstitution	Observation
Niono	1 068 190	-	1 068 190	0	31 juillet, délai buttoir
Molodo	116 914	77 943	38 971	67	idem
Kouroumari	1 585 780	1 505 780	80 000	95	idem
Kolongo	983 200	77 500	905 700	8	idem
Total ON	3 754 084	1 661 223	2 092 861	44	

Le troisième point de l'ordre du jour fait la synthèse de la mise en culture 2003/04 (tableau 3)

Tableau 3 : Récapitulatif des prévisions de mise en culture 2003/04

APS/ZONE	Surface prévue	Nombre de producteurs	Nombre de variété	Nombre de village
Niono	22	44	3	11
Molodo	23	24	3	10
Kouroumari	36	77	3	11
Kolongo	49	21	6	9
Total ON	136	177	-	50

Au quatrième point de l'ordre du jour, les participants ont souhaité qu'une copie du protocole soit donnée à chaque APS pour observation d'ici le 10 août 2003.

Recommandations du comité

Suite aux réactions des participants à ces points de préoccupation, le comité a formulé les recommandations suivantes :

L'Extension du programme à d'autres périmètres (Ké-Macina, plaine amont)

Considérant que l'utilisation de la semence sélectionnée contribue à l'augmentation des rendements et à la rentabilisation des investissements surtout dans les nouveaux aménagements, le comité recommande qu'une attention particulière soit réservée à cette préoccupation pour qu'à l'avenir les activités du programme soient étendues aux dits périmètres

L'acquisition d'infrastructure de stockage de semences par les APS

Considérant que l'acquisition de magasins de stockage est un préalable d'une part à toute politique viable de regroupement et d'amélioration de la qualité des semences et d'autre part au processus d'autonomisation des APS, le comité recommande qu'une investigation soit menée par le Chef Service Conseil Rural de la DADR dans les différentes zones de l'Office du Niger pour connaître le statut des infrastructures (magasins) existantes. Le résultat de cette investigation permettra d'adresser une correspondance motivée au Président Directeur Général de l'Office du Niger pour solliciter la mise à disposition des magasins disponibles aux APS.

Le regroupement des stocks de semences par les APS

Compte tenu de l'importance du stock de semence inventuré (7,2 tonnes) par les producteurs semenciers de Rimassa (APS de Kolongo) due à l'enclavement du village et au non respect des principes du regroupement des stocks, le comité recommande la mise en place d'une commission pour rappeler ces producteurs semenciers au respect des principes de l'association et du regroupement des stocks, gage d'une stratégie viable de commercialisation des semences.

La formation des conseillers agricoles en technologie semencière

Considérant le redéploiement de nouveaux conseillers agricoles à l'Office du Niger, les motifs des déclassements au champ et rejets de lots de semences par le laboratoire de semences, le comité recommande la formation et le recyclage des conseillers agricoles en technologie semencière. Ceci permettra un bon encadrement des producteurs semenciers et un meilleur respect des normes techniques recommandées en matière de production de semences certifiées.

La production de label et d'étiquette par chaque APS

Considérant l'existence de transactions commerciales non conformes (ventes parallèles) dans les zones, pouvant mettre en doute la qualité des semences des APS le comité recommande la production de label et d'étiquette par chaque APS pour une meilleure traçabilité des semences vendues. La production du label sera faite de concert avec les services locaux de réglementation et de contrôle pour garantir son inviolabilité.

La mise en place d'un réseau d'information sur les stocks de semences des APS

Considérant l'inexistence d'un dispositif d'information adéquat sur les quantités de semences par variété et par zone et d'un cadre d'échange entre leaders APS des zones sur l'évolution des stocks, le comité recommande une rencontre au moins chaque quinze jours de la coordination et ses membres (APS des zones) pour faire le point de l'évolution de la commercialisation. Ceci permet d'éviter les cas de méventes liés à un manque où à une mauvaise circulation de l'information commerciale.

la restitution des résultats de contrôles au champ aux leaders APS

Considérant les nombreux cas de déclassements au champ et le non respect des instructions des équipes de contrôle par certains producteurs, le comité recommande qu'au terme des opérations de contrôle au champ dans une zone, qu'une restitution soit faite par l'équipe de contrôle aux leaders APS et conseillers agricoles impliqués dans le programme. Ceci permettra un suivi rapproché des parcelles à problèmes avant le deuxième contrôle.

la reconstitution régulière du fonds revolving par les producteurs semenciers

Constatant des cas d'irrégularités dans le paiement du fonds revolving par les producteurs semenciers et sachant qu'il constitue la principale source de revenus des APS servant à supporter les coûts de l'activité, le comité recommande que chaque APS fournisse une situation définitive de ses fonds revolving au plus tard le 31 août 2003 et que des dispositions nécessaires soient prises par les leaders pour définitivement circonscrire ces irrégularités.

Secrétaire de séance

Modibo COULIBALY

Coordinateur du programme semencier de l'Office du Niger à l'URDOC